



défaut d'une construction (pavillon)

Par **DESNOUES**, le **09/02/2009** à **15:00**

Madame, Monsieur,

je me permets de solliciter votre aide, afin de me conseiller dans une démarche de réclamation. En effet, j'ai fais appel à une société de construction de pavillon, afin de faire construire une extention au pavillon déjà existant (construit par cette même entreprise il y à 4 ans). alors que les trvaux prennent fin (électricité terminée, il ne restent que quelques travaux de menuiserie et la chappe à couler), je m'aperçois que l'extention n'est pas dans le prolongement de l'habitation existante; sur la longueur de 8m que représente l'extension, il y a environ 25 cm de défaut d'alignement; il y à donc un angle entre l'habitation et l'extension... ce qui ne correspond pas au plan de construction.

Je voudrais savoir quels recours étaient envisageables contre cette entreprise (dois-je demander la démolition de l'extension qui est quasie terminée, ou demander d'un commun accord un dédommagement financier... que dois-je faire dans l'immédiat, renvoyer les ouvriers qui viennent travailler, les laisser terminer alors que la construction n'est pas conforme aux plans???)

que pouvez vous me conseiller.

merci